



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES DE TIR DE LA MOSELLE
2 Bis Ruelle de la Tannerie - Les Cyprès - 57120 ROMBAS
Email : president@codeptir57.fr



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ETE 2026

Ils auront lieu à l'EUROSTAND de VOLMERANGE LES MINES dans les conditions suivantes :

Armes Anciennes	dimanche 22 mars 2026 inscription ISISWEB
Tir aux Armes Règlementaires (TAR) et ISR	samedi 7 et dimanche 8 mars 2026 inscription via la Coupe Lorraine de TAR de l' EUROSTAND.
25/50 mètres	samedi 25 et dimanche 26 Avril 2026 : inscription ISISWEB
RIMFIRE	samedi 11 Avril 2026 : inscription via EUROSTAND

INSCRIPTIONS :

ISISWEB du 5 au 15 mars pour les Armes Anciennes

ISISWEB du 08 au 17 Avril pour le 25-50 m

TAR ET ISR :

Inscription obligatoire sur le site de l'Eurostand en définissant les créneaux de tirs.

Si les tireurs ne tirent que les départementaux indiquer dans les commentaires

« DEPARTEMENTAL UNIQUEMENT »

Le tireur sera dans le classement DEP et pas dans celui de la coupe Lorraine de TAR. La facturation se fera uniquement au niveau du CODEP.

Si les tireurs veulent tirer les deux (DEP et Coupe Lorraine de TAR) indiquer en commentaire les tirs DEP afin de figurer dans le classement DEP.

La facturation sera faite à la fois à la STEL pour la coupe lorraine de TAR et au CODEP pour les tirs départementaux.

Attention en cas de tir multiples d'une discipline, seul le premier tir sera comptabilisé pour le DEP

RIMFIRE :

Inscription sur le site de la STEL.

MONTANTS :

L'ensemble des tirs quel que soit la discipline sera facturé 15 € le tir.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence du tireur inscrit, sauf en cas de force majeure justifié par une pièce écrite (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.) et signalé au Comité Départemental **dans les trois jours après la rencontre.**

CONDITIONS

Seuls peuvent participer aux compétitions les tireurs en possession de la licence F.F.Tir de la saison.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Il figurera au palmarès à la place déterminée par son Score avec la mention HC et ne pourra prétendre à la délivrance d'un titre ou d'une récompense.

Les participants s'engagent :

- à utiliser des équipements correspondants aux normes spécifiques pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernée et détenus en conformité avec la législation française en vigueur.
- A être présent **une heure** avant le début de leur tir pour les formalités et les contrôles des armes.
- à quitter silencieusement le pas de tir dès la fin de leur tir.
- à ne plus avoir accès à leurs cartons après le contrôle électronique des cibles, sauf en cas de réclamation régulière.

PROGRAMME

Les tireurs effectuent un tir complet conforme aux règles spécifiques à chaque discipline.

Les disciplines 60 b.c. et 3X20 seront tirées séparément.

Aucun rattrapage individuel ou catégoriel en points ne sera admis.

Contrôle par l'arbitrage.

QUALIFICATION

L'accès aux Championnats Départementaux est **LIBRE** . La participation est **OBLIGATOIRE** pour l'accès à l'échelon suivant.

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Pour une discipline donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie.

- dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance)
- dans une catégorie de surclassement

EQUIPES

Les équipes seront constituées de 3 tireurs dans la même catégorie de la discipline choisie. Une seule équipe de club par catégorie dans la discipline. L'engagement des équipes doit être joint avec la feuille d'engagement correspondante.

Lorsqu'un club propose 3 tireurs dans une catégorie, l'équipe sera automatiquement inscrite.

Si il y a plus de 3 tireurs, le club devra faire parvenir avant le début du match les noms des trois tireurs choisis.

CATEGORIES D'AGES

Voir règlement de la Gestion Sportive FF TIR

BUT

Donner le titre de Champion Départemental individuel dans chaque discipline et catégorie prévue.

SURCLASSEMENT

Les tireurs ayant optés pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Gestion Sportive, devront, pour une discipline donnée, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Dans le cadre d'un **surclassement, volontaire ou obligatoire**, les tireurs Minimes, Cadets, Juniors mineurs filles ou garçons doivent être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un Certificat Médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport.

ETRANGERS

Les étrangers licenciés à la F.F.TIR qui participent aux épreuves verront leurs résultats apparaître dans le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs en soit affecté.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère peut faire partie d'une équipe.

DEROGATIONS

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels, ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut pas participer à son championnat départemental, il peut exceptionnellement être autorisé par le responsable de la gestion sportive départementale à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

RECOMPENSES

Les médailles seront attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve. Le tireur ayant obtenu une médaille doit être présent à la remise officielle des récompenses. En cas de force majeure signalée au Responsable de la Gestion Sportive, il devra être représenté par un dirigeant ou un tireur de sa Société, **SOUS PEINE DE PERDRE SA MEDAILLE.**

PLANNING

Sera établi une foi l'inscription sur ISWEB fermée et sera disponible dans les espaces club sous forme de convocation.

RESTAURATION

Il est indispensable de prévoir la réservation des repas pris à l'EUROSTAND. Seuls les repas réservés pourront être garantis. Les réservations sont à faire directement à partir du site www.eurostand-lorraine.fr. Les repas réservés seront réputés dus

LE RESPONSABLE DE LA GESTION SPORTIVE DE LA MOSELLE

Régis LEMAUR